

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-171SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 74-171SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

31 janvier 1974

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1974

Date du numéro

10 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le district de Djibouti et les cercles de Tadjourah et d'Obock, est interdit pendant trois ans à Mohamed Elmi Farah, né vers 1950 à Djibouti, condamné le 5 juin 1972 par le Tribunal supérieur d'Appel de Djibouti, à deux ans de prison et trois ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 25 janvier 1972, libérable le 25 janvier 1974.